



PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

12

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR BRITANNIQUE OU MEMBRE DE FAMILLE D'UN CITOYEN BRITANNIQUE ENTRANT DANS LES CONDITIONS DE L'ACCORD DE RETRAIT « BREXIT »

N° ÉTRANGER

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ◆ Avant de solliciter un titre de séjour, vérifiez que vous en remplissez les conditions en consultant la rubrique **Immigration et Intégration** du site : www.gironde.gouv.fr
- ◆ Tous les champs de ce formulaire devront être dûment complétés et les pièces requises jointes, **sous peine de voir votre demande classée sans suite**
- ◆ Les photocopies doivent être lisibles au format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre des listes
- ◆ Aucun original ne doit être joint à votre demande, vous devrez les présenter lors de votre rendez-vous
- ◆ **Ne pas joindre de timbres fiscaux, ni de chèque, ni d'espèces**
- ◆ Votre demande doit être envoyée exclusivement par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Gironde
DMI – BASE – BREXIT
2, esplanade Charles de Gaulle – CS 41397
33 077 BORDEAUX CEDEX

 *Si vous souhaitez disposer d'une preuve du dépôt de votre demande, vous devrez l'envoyer en recommandé avec accusé de réception.*

VOTRE ÉTAT CIVIL ET VOS COORDONNÉES

NOM Prénom Sexe M F

Nationalité Date de naissance Lieu de naissance

Adresse

Code postal Ville

N° téléphone Adresse courriel

Cadre réservé à l'administration

VOTRE SITUATION MATRIMONIALE ET FAMILIALE

Votre Nom

Prénom

N° étranger

 Votre situation matrimoniale : Célibataire Concubin (e) Marié(e) Pacsé(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Date du mariage / pacs :

Lieu du mariage / pacs

Date divorce / séparation / décès :

 J'atteste sur l'honneur ne pas vivre en situation de polygamie sur le territoire français.**Identité de votre époux(se)** (y compris en cas de divorce ou veuvage), **concubin(e), ou partenaire.**

Nom

Prénoms

Né(e) le

Lieu de naissance

Pays de naissance

Nationalité

N° étranger (le cas échéant)

Pays de résidence

Adresse :

VOTRE FAMILLE EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

| Lien de parenté | Nom et prénom | Date de naissance | Pays de naissance | Nationalité | Pays de résidence | N° étranger |
|-----------------|---------------|-------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|
| Enfants | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Père | | | | | | |
| Mère | | | | | | |

Courriel :

Téléphone :

Date:

Signature :

Date de votre installation en France : | | | | | | | | | |

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE DEMANDE

- 2 photos d'identité identiques et récentes de face, tête nue, sur fond clair – format 35 x 45 mm. Norme ISO/IEC 19794–5:2005 – Pas de copie
- Copies de toutes les pages de votre passeport relatives à l'état-civil, dates de validité, cachets d'entrée/sorties, visas délivrés.
- Un justificatif de domicile daté de moins de six mois :
 - ◆ Si vous êtes locataire ou propriétaire : facture d'électricité, de gaz, d'internet ou quittance de loyer non manuscrite, ...
 - ◆ Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile daté de moins de trois mois + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE SI VOUS ÊTES CITOYEN BRITANNIQUE

Si vous n'avez pas déposé de demande de titre de séjour sur le site internet national prévu à cet effet avant le 04/10/2021 OU si vous avez déposé une demande de titre de séjour sur le site internet national prévu à cet effet avant le 04/10/2021 et ne vous êtes pas présenté à votre rendez-vous en préfecture ou n'avez pas produit les justificatifs sollicités par la préfecture dans les délais fixés.

- Justificatif(s) d'un motif légitime expliquant votre retard
 - Si vous êtes détenteur ou avez été détenteur d'un titre de séjour en France
 - ◆ Copie de votre titre de séjour
 - Si vous n'avez jamais été détenteur d'un titre de séjour en France et y résidez depuis **plus de 5 ans**
 - ◆ Un justificatif d'établissement en France antérieur à l'année 2017
 - Si vous n'avez jamais été détenteur d'un titre de séjour en France et y résidez depuis **moins de 5 ans** en tant que **conjoint de français** (mariage, PACS ou concubinage)
 - ◆ Un acte de mariage ou de PACS ou des preuves de vie commune (concubinage) établissant que votre lien est antérieur au 1^{er} janvier 2021
 - Si vous n'avez jamais été détenteur d'un titre de séjour en France et y résidez depuis **moins de 5 ans** (autres situations)
 - ◆ Un justificatif d'établissement en France antérieur à l'année 2021
 - ◆ Tous justificatifs permettant d'établir votre situation personnelle ou professionnelle en France (contrat de travail, fiches de payes, certificat de scolarité, attestation d'assiduité ou diplôme obtenu, relevés bancaires, avis d'impôts sur les revenus, ...)

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE SI VOUS ÊTES MEMBRE DE FAMILLE D'UN CITOYEN BRITANNIQUE

- Copie du titre de séjour du citoyen britannique
 - Si vous êtes l'enfant d'un citoyen britannique ou d'un conjoint de citoyen britannique établi en France et que vous venez d'avoir 18 ans
 - ◆ Votre acte de naissance
 - Si vous êtes le conjoint d'un citoyen britannique établi en France
 - ◆ Un acte de mariage ou de PACS établissant que votre lien est antérieur au 1^{er} janvier 2021.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude et la complétude des informations ci-dessus.

J'ai conscience qu'en cas de refus de séjour, je serai tenu de quitter le territoire français conformément à l'article L. 411-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

FAIT À

DATE | | | | | | | | | | SIGNATURE :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.